

Initiatives ministérielles

Nous semblons tout faire unilatéralement pour nuire à nos agriculteurs et affaiblir notre position à la veille des négociations commerciales que nous devons entreprendre avec les Américains.

J'ai parlé tout à l'heure des bienfaits de ce programme qui permet de ne pas vendre toute la production au temps de la récolte mais d'échelonner les ventes, de régulariser le marché sur une période de temps. J'ai trouvé intéressant l'opinion des Ontario Corn Producers sur les coûts-avantages du programme sur le prix du maïs. Ils ont calculé le prix du maïs pendant la saison de la récolte, en octobre et novembre, et l'ont comparé au prix de vente pendant les mois de l'hiver, du printemps et de l'été.

Il est très intéressant de noter que, en 1987-1988 seulement, la dernière année pour laquelle ils avaient les chiffres sur ce que le programme de paiement anticipé a coûté au gouvernement et sur ses avantages pour les producteurs de maïs, le rapport coûts-avantages a été d'environ 15 pour 1. Ce n'est pas si mal. Même le secrétaire parlementaire qui est l'un des meilleurs producteurs de haricots blancs et qui sait comment calculer les bénéfices doit admettre qu'un rapport de 15 pour 1 est excellent.

On calcule que la dernière année pour laquelle on a des chiffres, 1987-1988, le programme de paiement anticipé a coûté en intérêts au gouvernement 1,1 million de dollars. La différence entre ce qu'a été le prix pendant les mois d'hiver, de printemps et d'été et ce qu'il aurait été si tout le monde avait vendu sa récolte en octobre et novembre a été de 16 millions, soit 15 fois plus.

Les conservateurs eux-mêmes doivent pouvoir calculer que c'est une bonne affaire pour l'industrie. C'est une façon de la stabiliser. Les prix ne sont pas excessivement bas en octobre et novembre et excessivement élevés au printemps parce que tout le monde a vendu à l'automne. On constate que pour cet important groupe de producteurs qui ne représente cependant qu'une partie de l'ensemble des agriculteurs du Canada, les avantages sont énormes.

Pour toute la gamme de produits, qu'il s'agisse des fruits et légumes de la Colombie-Britannique, de l'Ontario, du Québec ou du Canada de l'Atlantique, ou encore du soya ou du grain des Prairies, on apporte à l'agriculture une stabilité hautement souhaitable. Il est certain qu'il est également souhaitable de soutenir en même temps les prix.

Je ne saurais répéter assez au gouvernement de retirer le projet de loi C-36. Il fait du tort au pays. Ce projet est mauvais pour l'établissement des prix agricoles. Il est mauvais pour les agriculteurs canadiens et pour l'agriculture.

Je voudrais proposer, avec l'appui du député de Lambton—Middlesex, un amendement à la motion à l'étude aujourd'hui:

Que le projet de loi C-36, Loi modifiant la Loi sur le paiement anticipé des récoltes et la Loi sur les paiements anticipés pour le grain des Prairies, ne soit pas lu pour la deuxième fois maintenant, mais qu'il soit lu pour la deuxième fois dans six mois à compter de ce jour.

M. Hovdebo: Madame la Présidente, j'ai remarqué que les statistiques montrent que 3 644 agriculteurs de l'Ontario ont reçu des paiements anticipés en 1987-1988, et une grande partie d'entre eux étaient des producteurs de soja, de tabac et de maïs.

Je voudrais poser la question suivante au député: son avis, quelle proportion de ces agriculteurs qui ont bénéficié du programme en 1987-1988 trouveraient que cette procédure ou ce programme est encore très valable compte tenu du nouveau projet de loi? C'est ma première question.

J'ai une deuxième question qui ressemble beaucoup à la première. Le nouveau projet de loi autorise 250 000 \$ au lieu du niveau habituel d'emprunt qui était autorisé auparavant. Je me demande également combien de ces 3 644 agriculteurs qui ont bénéficié du programme auraient une raison de dépasser le niveau actuel.

M. Foster: Madame la Présidente, je sais gré au député de sa question. Il s'intéresse énormément aux questions agricoles et les a beaucoup étudiées au sein du Comité de l'agriculture de la Chambre des communes.

Je présume que la réponse à sa question concernant les producteurs de tabac, de soja et de maïs serait analogue à l'estimation faite par le conseil d'administration de l'Ontario Corn Producers Association. Le conseil estime que, sur les 1 200 agriculteurs qui se sont prévalus du programme par le passé, au plus 50 sont susceptibles de le faire à l'avenir. Je ne connais pas le pourcentage exact que cela représente, mais moins de 5 p. 100 des gens l'utiliseraient à l'avenir, car il est rétabli de façon à ce que l'agriculteur paie les intérêts.

• (1640)

Le gouvernement détruit le programme avec ce projet de loi. Il peut trouver toutes sortes de justifications pour dire que les agriculteurs doivent porter le poids de ses compressions budgétaires, mais vous ne pensez tout de même pas que l'Ontario Corn Producers Association va mettre en oeuvre un programme comme celui-là pour 50